

Procédure d'inscription

Le nombre de participants est limité (14). Les candidats au diplôme de troisième cycle en jurisprudence matrimoniale doivent adresser leurs demandes d'admission au directeur du programme avant le 30 mai de chaque année, à l'adresse mail du secrétariat de la faculté de droit canonique. Au mois de juin suivant, la faculté communiquera l'éventuelle admission du candidat. La priorité sera accordée aux candidats déjà étudiants de la faculté.

Conditions d'admission :

- Licence ou Doctorat en Droit Canonique ;
- la connaissance du latin et de l'italien, à indiquer dans la demande d'admission ;
- demande d'admission au diplôme par le candidat ; accompagnée de l'autorisation du supérieur (pour un prêtre ou un religieux), ou d'une lettre de présentation d'une autorité ecclésiastique (pour un laïc).

Les documents à joindre à la demande :

- certificat des diplômes universitaires obtenus ;
- curriculum vitae des études et des postes occupés.

Paiement des frais : Le paiement de frais peut être fait en totalité (octobre) ou en deux tranches (octobre, janvier). Il est possible de demander, dans le formulaire de demande, une exonération totale ou partielle du paiement. Les étudiants inscrits pour la première fois au PUG peuvent bénéficier d'une dispense de frais pour le second semestre seulement.



Diplôme délivré

Un étudiant qui compte suivre seulement le programme recevra le diplôme de spécialisation en jurisprudence matrimoniale.

L'étudiant qui a suivi et terminé le programme, et qui a ensuite publié sa thèse de doctorat à la faculté, sera déclaré docteur en droit canonique avec spécialisation en jurisprudence matrimoniale.



Pour davantage d'informations, s'adresser à :
Secrétariat Faculté de Droit Canonique
Piazza della Pilotta, 4 · 00187 Roma
Tel. +39 06 6701 5443
Email: iuscan@unigre.it



PONTIFICIA
UNIVERSITÀ
GREGORIANA

Faculté de Droit Canonique

DIPLÔME DE SPÉCIALISATION EN JURISPRUDENCE MATRIMONIALE



Plan du diplôme

Le diplôme est composé des séminaires de jurisprudence sur certains chefs de nullité, alternant avec des cours monographiques sur le mariage, sur les tribunaux, sur les différents types de procédures et sur les questions médicales connexes.

Les enseignants des séminaires, après avoir exposé la doctrine et la théorie, distribuent les actes des cas relatifs au chef de la nullité objet du dit séminaire. Les étudiants, à leur tour, rédigent les *restrictus* de l'avocat, les *animadversiones* du défenseur du lien, et les *sententia* du juge. Après la correction, l'enseignant engage une discussion sur le cas en classe.

La langue de l'enseignement est l'italien. Le matériel pédagogique est en italien et en latin. Les travaux peuvent être effectués dans l'une des langues officielles de l'université, à convenir avec le professeur.

Durée du programme

Le programme dure une année académique entière, d'octobre à fin mai. Il se déroule en 140 jours (en raison de 3 heures de cours par jour), dont 100 sont consacrés aux séminaires de droit, et les 40 restants aux cours monographiques. Il est possible de s'inscrire simultanément au doctorat en droit canonique et au diplôme. Dans ce cas, la participation au programme du diplôme remplace celle du *Cursus ad doctoratum*.

"Nous souhaitons également à cette occasion approuver et saluer la nouvelle étude de droit canonique dans cette faculté, qui vient de créer un diplôme spécial de jurisprudence pour mieux former les étudiants à la pratique judiciaire. Il est donc juste de soutenir cette initiative par des mots d'éloge et de souhaiter (paternellement) que cette école spéciale et ce terrain d'entraînement de la jurisprudence soient couronnés de succès".
(Jean-Paul II, discours à l'occasion du VIIIe cours pour les juges des tribunaux ecclésiastiques, Université Pontificale Grégorienne - 13 décembre 1979)



Sujets

Les sujets seront traités par des juges ecclésiastiques, des professeurs qualifiés provenant de différentes Églises particulières et/ou institutions académiques.

Séminaires de jurisprudence

1. De impotentia coeundi
2. De vi et metu
3. De simulatione
4. De gravi defectu discretionis iudicii
5. De incapacitate obligationes matrimonii assumendi
6. De ignorantia, errore, dolo, condicione

Cours Monographique

1. Matrimonii structura iuridica et sacramentalis
2. De Apostolicae Sedis tribunalibus
 - De Supremo Tribunali Apostolicae Sedis
 - De Rota Romana
3. Deontologia iudicialis
4. Quaestiones selectae processus
 - De aestimatione probationis in iudicio, de impugnatione sententiae
 - Lectio causae
5. De processibus matrimonialibus specialibus
 - De rato et non consummato
 - De dissolutione vinculi non sacramentalis
 - De processu orali, documental vel praesumptae mortis coniugis
6. De aliis processibus specialibus
 - De processu poenali
 - De iustitia administrativa
 - De dispensatione a coelibatu
 - De causis canonizationis
7. Quaestiones artis medicae de matrimonio
 - Impotentia coeundi
 - Transsexualismus aut dysphoria generis
 - Perturbationes psychicae